Mairie de
TREZILIDE 29440

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212903017-20251205-20250043-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mille vingt cinq
Le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Almeno MARTINS, Karine LE ROUX, Nathalie TREVIEN

Absente : Madame Lydie CARIOU
Absents excusés : Madame Stéphanie FRANCHETEAU, Madame Agnès CARVAL, Monsieur Loïc GRALL
Madame Nathalie TREVIEN a été élue secrétaire.

OBJET **Donation au profit de la commune**

Monsieur Le Maire présente la proposition de Monsieur GAC Patrick qui souhaite faire donation à la commune de Trézilidé de sa propriété.

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à accepter la donation en nue-propriété qui serait consentie par Monsieur Patrick GAC au profit de la commune portant sur sa propriété sise à TREZILIDE, 9 Ker Heol cadastrée section AB N°88 pour 1249 m2.

Les charges de la donation seraient les suivantes :
Le bien resterait occupé par Monsieur LE GAC. La commune prendrait en charge l'entretien des extérieurs, à savoir :
-taille des haies deux fois par an
-tonte de la pelouse toutes les 3 semaines

Si le bien cesse d'être occupé par Monsieur GAC, la commune prendrait en charge les travaux nécessaires pour la mise en location du bien. Le loyer serait conservé par Monsieur LE GAC pour financer son propre loyer ou son hébergement en EHPAD.

Au décès du donataire, la commune pourrait soit louer le bien immobilier soit le vendre. Le loyer comme le prix de vente devra être utilisé dans un projet d'intérêt général.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique de donation à recevoir par Maître Yann JUDEAU, Notaire à PLOUVORN, à charge pour la commune de supporter les droits et frais s'élevant à 4.000 euros.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Maire,
Yves-Marie GILET

MAIRIE DE TREZILIDE (Finistère)